

**MARCHE PUBLIC POUR L'ACQUISITION DE
MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES POUR
L'ENSEIGNEMENT AUDIOVISUEL**

N° DE MARCHE : AUDIOVISUEL LMC 2015

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

Procédure de consultation :

Marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le présent C.C.T.P comporte 6 pages numérotées de 1 à 6 qui devront être paraphées par le candidat

CAHIER DES CHARGES

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ- DISPOSITIONS GENERALES

1.1 – Objet du marché

Le marché a pour objet l'acquisition de matériels pédagogiques adaptés à l'enseignement audiovisuel en enseignement d'exploration arts visuels et option facultative cinéma audiovisuel au lycée Marie Curie d'Echirolles.

1.2 – Forme du marché

Marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

1.3 Allotissement :

Le présent marché est constitué de deux lots, l'un pour le matériel de prise d'image et de son, l'autre pour le matériel informatique et logiciels.

Les candidats peuvent répondre à l'un ou l'autre des lots, ou aux deux lots.

Une offre portant sur l'ensemble des lots devra clairement distinguer les propositions du candidat pour chacun des lots, l'attribution des lots n'étant pas conditionnée à une réponse globale des candidats.

Lot n°1 : matériel de prise de vue et de son

Lot n°2 : matériel informatique et logiciel

Attention : pour chacun des lots, il est prévu une offre de base et une ou des prestation(s) supplémentaire(s) éventuelle(s) (PSE)

1.4 Durée du marché :

La durée du marché est de un mois.

ARTICLE 2 – DESCRIPTION DU CONTEXTE

2.1 – Description de l'acquisition souhaitée - Caractéristiques techniques du marché:

Chaque appareil devra être accompagné d'une fiche technique et d'une photo.

A. CAMESCOPES NUMERIQUES ET ACCESSOIRES (LOT N°1)

Caméscope à objectifs interchangeables avec stabilisateur intégré.

Objectif fourni de série 18-200mm minimum avec stabilisateur optique.

Ecran 3" minimum, poignée de portage, viseur large 16/9

Connectique : Sortie USB, HDMI (mini), DC in ; Entrée Micro, Sortie Casque ;Griffe accessoires – Griffe Flash

Optiques interchangeables

Accessoires de série : Batterie ; Adaptateur secteur ; dragonne, câble USB, câble AV, pare-soleil, télécommande ; œillette de viseur, housse de transport.

Formats vidéo : Format HD : MPEG4 AVC/H.264 (AVCHD)/ Format SD: MPEG-2-PS / AVCHD FX (24Mbps) 1920x1080 50p 16:9 / AVCHD FH (17Mbps) 1920x1080 25p 16:9 / AVCHD HQ (9Mbps) 1440x1080 50i 16:9 / AVCHD LP (5Mbps) 1440x1080 50i 16:9

Formats photos : JPEG, JPEG + RAW, RAW

Audio : Enregistrement Dolby Digital 5.1ch ou 2 ch / Microphone intégré / Haut-parleur intégré

Supports d'enregistrement: Memory Stick Pro Duo/ Mark2/ Pro-HG Duo / Carte SD / SDHC / SDXC

B. APPAREIL PHOTO NUMERIQUE (LOT N°1)

Capteur environ 18 millions de pixels.
Sensibilité pouvant atteindre 6400 ISO (H:12.800).
Prise de vue en continu à 8 im./s.
Vidéo Full HD.
Large plage autofocus (AF)
Écran LCD
Viseur intelligent.
Objectif 18 – 135mm servi avec le boîtier
Objectif supplémentaire 50mm 1 :1,4

C. MATERIEL COMPLEMENTAIRE PRISE DE VUE ET DE SON (LOT N°1)

Batterie supplémentaire pour caméscope numérique
Moniteur 7" LCD HD avec entrée HDMI
Carte SDHC 16 Go
Carte compact flash 16 Go
Kit de 3 mandarines 800W sur trépied télescopique
Crosse d'épaule
Perche audio
Bonnets anti vent à poils longs 600 MHz
Microphone type supercardioïde lobe SENNHEISER MKE 600 ou de caractéristiques techniques similaires.
Trépied à crémaillère
Enregistreur audio numérique autonome – enregistrement WAV, MP3 et BWF à micro orientable
Réflecteur de lumière 80cm 5 en 1 (or-argent-blanc-noir-translucide)
Casque audio fermé type professionnel

D. MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL (LOT N°2)

Ordinateur destiné au montage vidéo équipé d'un processeur 2,5GHz minimum, RAM 8Go, DD 500 Mo minimum, carte vidéo graphique compatible avec l'usage spécifié. Système d'exploitation Windows 7 Pro 32 Bits.
Disque dur externe 2To
Logiciel Final Cut Pro.
Ordinateur portable destiné au montage vidéo équipé d'un processeur 2,5GHz minimum, RAM 8Go, DD 500 Mo minimum, carte vidéo graphique compatible avec l'usage spécifié. Système d'exploitation Windows 7 Pro 32 Bits.

2.2 – Offre de base, Prestations Supplémentaires Eventuelles et Quantités

Voir bordereaux des prix unitaires pour l'offre de base les PSE et les quantités.

2.3 – Installation et mise en service

Les conditions, contraintes et délais d'installation seront précisées par le candidat. Elles mentionneront le délai nécessaire au candidat pour exécuter le marché à compter de la réception de la notification qui interviendra au plus tôt le 15 juillet 2015.

2.4 – Délais de livraison

Les délais seront appréciés au vu des indications portées sur le bordereau des prix unitaires

Contacts :

Renseignements d'ordre techniques ou administratif : Monsieur Julien EYDOUX

Tél :04.76.33.70.00

E-mail intendance.0382920t@ac-grenoble.fr

2.5 – Variantes

Les variantes sont autorisées. Dans ce cas, le candidat pourra proposer des matériels équivalents en expliquant les motivations de son offre. Les candidats devront répondre à l'offre de base et aux prestations supplémentaires éventuelles.

ARTICLE 3 – DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les exemplaires conservés dans les archives du lycée font seul foi. Ils sont signés par un représentant capable d'engager juridiquement l'entreprise titulaire du marché.

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous:

- le règlement de consultation
- le cahier des clauses techniques particulières
- l'acte d'engagement
- le bordereau de prix accompagné de l'offre détaillée du candidat (caractéristiques du matériel, fiches techniques, photos, ...)

Les conditions générales de vente de l'opérateur économique sont concernées par cette disposition.

ARTICLE 4 – DETERMINATION DES PRIX-VARIATION DES PRIX

Les prix comprennent la fourniture, la livraison du matériel décrit ci-dessus et la formation des utilisateurs.

ARTICLE 5 – CONDITIONS D'EXECUTION OU DE LIVRAISON

5.1 – Livraison

L'opérateur économique, une fois avisé des conditions d'accès pour les livraisons à

*Lycée Marie Curie
5 avenue du 8 mai 1945
38130 ECHIROLLES*

s'engage à en informer son personnel et ses transporteurs éventuels.

L'opérateur économique s'engage à fournir toute la documentation, rédigée en langue française, nécessaire à une utilisation et à un fonctionnement correct du matériel et à sa maintenance.

5.2 – Installation-Vérification

Les opérations de livraison des matériels sont effectuées sur le site par le titulaire et comprennent le déchargement, le déballage, la mise en service et les essais de bon fonctionnement.

Si le matériel est reconnu défectueux lors de la livraison ou de la mise en service, il est remplacé par le titulaire et à ses frais.

5.3 – Maintenance et dépannage

Le titulaire assume pendant toute la période de garantie la maintenance des appareils et garantit leur parfait fonctionnement. La maintenance est destinée à assurer un fonctionnement parfait et constant du matériel.

ARTICLE 6 – GARANTIES

6.1 – Garanties techniques

Les fournitures sont garanties contre tout vice de matières et de fabrication pendant au minimum 12 mois ou la période proposée sauf si l'opérateur économique a prévu une garantie supérieure à ce délai dans son offre qui se substitue à la garantie minimale. Dans tous les cas, elle commence à compter du jour de l'admission dans les conditions prévues à l'article 23 du CCAG-FCS.

6.2 – Assurances

L'opérateur économique, le mandataire ainsi que les éventuels co-traitants doivent justifier qu'ils ont une assurance responsabilité civile professionnelle à moins qu'il(s) ai(en)t fourni le document avec leur offre. Le pouvoir adjudicateur peut leur réclamer dès l'analyse des offres.

ARTICLE 7 – DOCUMENTATION ET FORMATION

Les matériels seront livrés avec une documentation claire et détaillée en langue française.

ARTICLE 8 – DELAIS D'EXECUTION - PENALITES POUR RETARD

Le délai contractuel d'exécution est celui de la livraison spécifié par le candidat sur le bordereau des prix unitaires.

Par dérogation à l'article 10.2 du CCAG / FCS, la prolongation éventuelle du délai d'exécution est accordée par l'émetteur du bon de commande ou son mandataire habilité en lieu et place du Pouvoir Adjudicateur.

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait de l'opérateur économique, celui-ci encourt, sans mise en demeure préalable, des pénalités calculées selon un montant forfaitaire : 150 € par jour calendaire.

ARTICLE 9– DELAI DE PAIEMENT ET INTERETS MORATOIRES

Conformément au décret n°2002-232 du 21 février 2002 et à la circulaire du 13 mars 2002, le délai applicable de paiement des factures sera un délai maximum autorisé réglementairement, à savoir trente jours. Le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points et majoré de la somme forfaitaire de 40€..

La facture devra comporter les indications suivantes :

- la référence au présent marché,
- la référence du bon de commande,
- le nom et l'adresse complète du service destinataire des prestations,
- la désignation de l'émetteur du bon de commande,
- le numéro de compte bancaire ou postal du titulaire, tel qu'il est précisé dans l'acte d'engagement.

Sont désignés pour les règlements :

- Ordonnateur :

Monsieur le Proviseur du Lycée Marie Curie

- Comptable assignataire des paiements :

Monsieur l'agent comptable du Lycée Marie Curie

ARTICLE 10 – AVANCE

Sans objet.

ARTICLE 11 – CESSION ET NANTISSEMENT DE CREANCES

Les créances résultant du marché peuvent être cédées ou nanties par l'opérateur économique au titre de la loi du 2 janvier 1981 facilitant le crédit aux entreprises.

A cet effet, une copie de l'acte d'engagement certifiée conforme à l'original est remise à l'opérateur économique au moment de la notification du marché. Cette copie porte la mention d'exemplaire unique pour être remise, au gré de l'opérateur économique, à l'établissement financier de son choix.

ARTICLE 12 – DEROGATIONS

L'article 8 déroge à l'article 10.2 du CCAG / FCS.